



COSNAC

N°12
Octobre
2017

1 400 EXEMPLAIRES

à la loupe

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL

MAIRIE DE COSNAC - 155, rue du 19 mars 1962 - 19360 COSNAC - Tél. 05 55 92 81 70



La lettre du Maire

Chères Cosnacoises, chers Cosnacois,



Vous serez peut-être surpris de ne recevoir ce bulletin qu'aujourd'hui. Nous avons en effet décidé, en raison des manifestations estivales et de la rentrée scolaire, de diffuser désormais "Cosnac à la loupe" en octobre. Ainsi, vous le recevrez désormais, toujours distribué par les élus, en janvier, mai et octobre.

Après un "Marché de Pays" festif pour la Saint-Jean; de nombreuses animations organisées par les toujours très actives associations cosnacoises ; une "Fête de Cosnac" traditionnelle et réussie, le premier week-end de septembre, aux couleurs des Landes. Merci au Comité des Fêtes pour cette animation si chère à Cosnac. Les jeunes élèves des écoles maternelles et élémentaires ont rejoint leurs classes pour une nouvelle année scolaire que je leur souhaite excellente, éducative et enrichissante, ainsi qu'aux enseignants et aux directrices. J'en profite pour souhaiter la bienvenue à Madame Magnaval, nouvelle directrice de l'école élémentaire suite au départ en retraite, que nous lui souhaitons bien agréable, de Monsieur Bourguès.

Rentrée scolaire marquée par le passage à la semaine de 4 jours d'école suite aux avis favorables des deux Conseils d'École où siègent parents d'élèves élus, enseignants et municipalité ; voté par le Conseil Municipal et approuvé par l'Inspection Académique.

Les mercredis matin ne seront plus scolaires. J'ai donc proposé au Conseil Municipal de septembre d'appliquer un tarif exceptionnel pour l'année scolaire 2017/2018 au Centre de Loisirs le mercredi matin pour les enfants scolarisés sur Cosnac. Cela permettra ainsi aux parents qui travaillent et qui n'ont pas de mode de garde possible de s'organiser pour les années à venir. Cette proposition a été votée à l'unanimité.

Il y a aussi eu un bel été au Centre de Loisirs qui a permis à de nombreux enfants de "partir en vacances". Merci aux animateurs et à la direction pour la qualité de l'encadrement. - Petit aparté concernant le suivi de l'audit, qui sera développé plus loin par Mme la Première Adjointe. De nombreuses modifications et

réflexions sont en cours pour permettre, en priorité aux Cosnacois, de s'approprier à nouveau ce service qui doit, s'il subsiste, redevenir un support social, associatif et dynamique de Cosnac.

=> ROUTE DU SAULE :

* Comme nous nous y étions engagés, nous avons commencé une zone « test » sur la partie de la route entre La Croix de Marlophe et le rond point du Saule.

* JE RAPPELLE que ces tests et les futurs travaux s'étendront bien sur toute la longueur de la route du Saule et qu'il s'agit d'un grand et lourd projet qui s'étalera sur plusieurs années. Nous ne sommes aujourd'hui qu'au début de l'étude. Je rappelle aussi, à ceux qui ne comprennent pas la priorité de ce site, qu'à part les routes départementales aucune autre voie de Cosnac ne connaît un trafic compté de 1500 véhicules/jour !

* Si je peux comprendre les interrogations des uns et des autres sur ce projet et sur la première phase test, je regrette que ce sujet fasse parfois polémique. Ce n'est pas le but. Le but est la sécurité de tous et d'envisager cette réfection sur sa globalité. Les remarques constructives sont les bienvenues, elles seront considérées. Un point régulier sera fait en Mairie entre élus, Services Techniques, intervenants divers (gendarmerie, CABB, syndicat d'électrification...) et représentants de Secteurs.

* PAR CONTRE, sur ce sujet comme tous les autres, que les auteurs de lettres anonymes ne se fatiguent pas : elles ne connaissent qu'un "classement horizontal"; que celles et ceux qui appellent la Mairie sans décliner leurs noms et leurs coordonnées ne l'appellent plus ; que celles et ceux qui signent des pétitions sachent bien que leur signature les engage sur la totalité de ce qui est écrit et qu'il vaut mieux, toujours, dialoguer !!!

* Enfin à celles et ceux qui déplacent les chicanes, panneaux routiers provisoires, etc. mis en place : qu'ils sachent que s'ils sont identifiés, ils devront en assumer les conséquences et que je n'hésiterai pas à déposer plainte contre eux.

* Quoiqu'il en soit, nous continuerons à mener ce projet sur cette "voie structurante" de notre mieux, avec les moyens souvent réduits dont nous disposons, en espérant que ce secteur y retrouvera la tranquillité que les riverains méritent et qu'ils souhaitent depuis de nombreuses années.

ET DIRE que si tout le monde faisait preuve, partout, de civisme et de respect du code de la route, nous n'en serions pas là !!!

=> **Révision du P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) :** La procédure est lancée. Il s'agit bien d'une révision et non d'un nouveau P.L.U. Vous serez informés régulièrement de l'évolution de ce dossier.

=> **L'agrandissement du cimetière est désormais acté. Il devrait être effectif courant 2018.**

=> **Après la réalisation de travaux de voirie attendus :** Lunard, La Vedrenne Basse, route de Maranzat, impasse des Myosotis, impasse du Pont de pierre / Point-à-temps au Lotissement des Pins, avenue d'Ayras, rue des Challins, qui seront suivis par Le Barou et Bessaguet d'ici la fin de l'année ; la poursuite du "plan accessibilité", l'entretien des terrains de sports, des écoles, des locaux associatifs... Des études sont en cours pour poursuivre nos efforts dans ces différents domaines ainsi que pour hiérarchiser les urgences et les priorités sur 2018.

Je ne peux ici que féliciter les équipes techniques, désormais structurées et pilotées intelligemment par Cyrille Loubriat, pour leur réactivité et l'excellence de leur travail...

Mes chers administrés, dans l'attente de vous rencontrer ou de vous lire, je vous souhaite une belle fin d'année, espérant que Paix et Sérénité atteignent bien sûr Cosnac, mais aussi notre monde si chahuté !

Avec vous,

Gérard SOLER, Maire de COSNAC,
Conseiller Départemental de la Corrèze,
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération du Bassin de Brive

> CONSEIL MUNICIPAL

> 7 AVRIL 2017

FINANCES

• Compte administratif 2016.

Le compte administratif fait apparaître un solde positif de 441 544,75 € en fonctionnement et 149 872,54 € en investissements qui sont reportés sur le budget primitif 2017.

> *Voté à l'unanimité.*

• Compte de gestion 2016.

Il est proposé d'adopter le compte de gestion 2016 du Trésorier qui est conforme au compte administratif de l'exercice 2016.

> *Voté à l'unanimité*

• Affectation du résultat.

Suite aux résultats du compte administratif 2016, il est proposé de répartir l'affectation du résultat de fonctionnement d'un montant de 441 544,75 € :

- 300 000 € pour le besoin de financement de la section d'investissement.

- 141 544,75 € à reporter en fonctionnement

> *Voté à l'unanimité*

• Vote des taxes.

Stabilité des taxes pour ces dernières années. (Détails dans la tableau ci-contre).

> *Voté à l'unanimité*

• Budget primitif 2017.

Le budget prévisionnel 2017 est de 3 047 483,77 € pour un montant de 3 111 722,46 € en 2016 (voir tableau suivant en page suivante). Une des causes de la baisse du budget de fonctionnement est la baisse des dotations qui continue avec de nouvelles dépenses comme le FPIC et l'instruction des dossiers d'urbanisme (en 2016, facturation d'une année et demie).

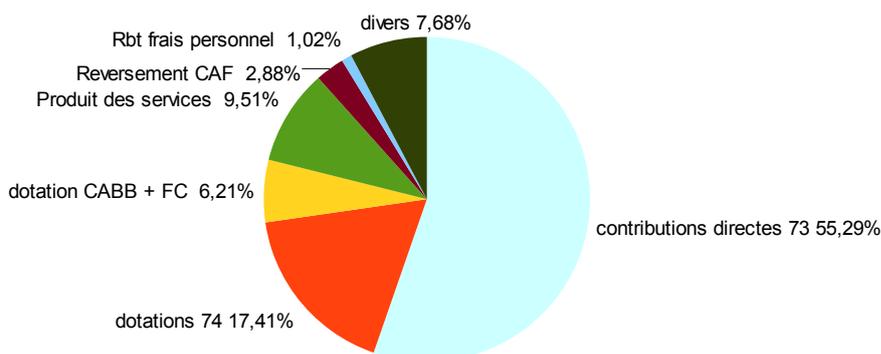
Les principaux travaux prévus au budget 2017 : (Les travaux prévus sont sous réserve de l'octroi des subventions.)

- L'éclairage public (renforcement de certains secteurs) avec le reste à réaliser du château.
- Accessibilité des bâtiments publics.
- Lancement de l'étude de révision du PLU.
- Agrandissement du cimetière.
- Étude pour la création d'un nouveau cimetière.
- Défense incendie : mise en place de nouvelles bouches à incendie.
- Travaux voirie divers (Vedrenne Basse, Barou, Puy Delly, Lunard (l'impasse).
- Divers matériel à usage collectif (rideaux école...).
- Locaux associatifs (stade bouleaux, décompactage du stade d'honneur, bouchage des fissures des terrains de tennis...).
- Remplacement du Mécacal par un tracteur.

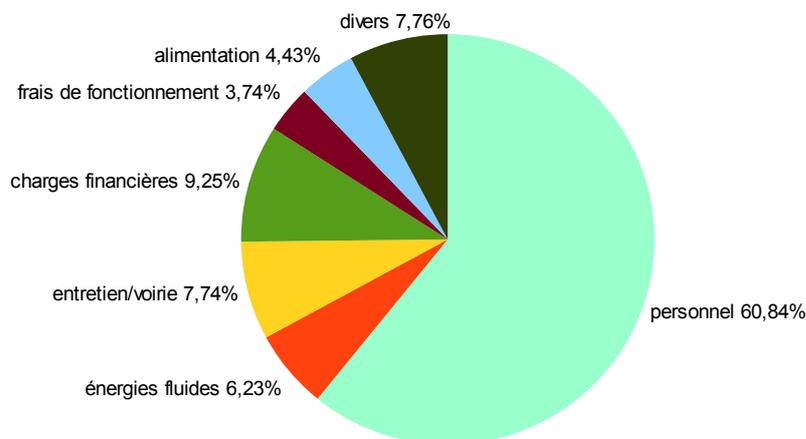
Compte administratif 2016

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents		
Résultats reportés	-	138 847,97 €	-	141 763,49 €	-	278 611,46 €
Opérations de l'exercice	2 022 000,97 €	2 326 697,75 €	514 497,94 €	553 818,47 €	2 536 498,91 €	2 880 516,22 €
TOTAUX	2 022 000,97 €	2 463 545,72 €	514 497,94 €	695 581,96 €	2 536 498,91 €	3 159 127,68 €
Résultats de clôture	-	441 544,75 €	-	181 084,02 €	-	622 628,77 €
Restes à réaliser	-	-	60 244,48 €	29 033,00 €	60 244,48 €	29 033,00 €
TOTAUX CUMULÉS	2 022 000,97 €	2 463 545,72 €	574 742,42 €	724 614,96 €	2 596 743,39 €	3 188 160,68 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	-	441 544,75 €	-	149 872,54 €	-	591 417,29 €

Compte administratif : % recettes 2016



Compte administratif : % dépenses 2016



Vote des taxes.

	Taxe d'habitation	Taxe sur foncier bâti	Taxe sur foncier non bâti
2014	10,85	23,18	81
2015	10,85	23,18	81
2016	10,85	23,18	81
2017	10,85	23,18	81

> CONSEIL MUNICIPAL (SUITE)

Budget primitif 2017.

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTE AU TITRE DU BUDGET	2 349 639,75	2 208 095,00
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT	0,00	0,00
	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00	141 544,75
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		2 349 639,75	2 349 639,75

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	637 599,54	487 727,00
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT	60 244,48	29 033,00
	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00	181 084,02
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		697 844,02	697 844,02

TOTAL

TOTAL DU BUDGET		3 047 483,77	3 047 483,77
-----------------	--	--------------	--------------

L'ENDETTEMENT DE LA COMMUNE

En 2017, un emprunt va se terminer :

- emprunt datant de 2002 d'un montant de 160 000 €.

Cette année les charges d'emprunt ont été de 252 294,39 € pour le capital et 63 411,57 € pour les intérêts.

La charge par habitant :

Le capital restant dû au 31/12/2016 étant de 2 517 798,34 € pour 3 077 habitants, la charge par habitant est de 818 €.

Pour l'année 2016, le remboursement est de 102 € par habitant.

Les charges financières devraient baisser de :

• 31 432,16 € en 2017.

• 11 505,82 € en 2018.

• 53 653,86 € en 2019.

> Voté à la majorité - 3 contre.

• Participation financière à la Fédération Départementale des Syndicats d'Électrification.

La commune de Cosnac étant adhérente à cette fédération, le comité syndical a fixé le montant de la participation à la somme de 7 550 € pour l'année 2017. La mise en recouvrement de cette somme sera faite par les services fiscaux.

> Voté à l'unanimité

• Indemnités de fonctions au Maire, Adjointes et Conseillers Municipaux.

Les grilles de la fonction publique ayant été modifiées, il convient de se mettre en conformité avec les nouveaux textes. Ce changement entraîne une revalorisation de quelques euros et n'a donc aucune incidence sur le budget.

> Voté à l'unanimité

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

• Révision générale du Plan Local d'Urbanisme.

Il convient de prendre une délibération permettant d'enclencher la procédure de révision générale du PLU.

> Voté à l'unanimité

• Remboursement d'un sinistre sur véhicule.

Un sinistre a été causé à un véhicule par un de nos agents. Le montant des réparations étant inférieur au coût de la franchise, il est préférable de payer directement les réparations.

> Voté à l'unanimité

> CONSEIL MUNICIPAL (SUITE)

> 10 JUIN 2017

FINANCES

• **Participation scolaire des communes voisines aux frais de fonctionnement des écoles de Cosnac pour l'année 2016-2017.**

Les bases de participation à demander aux communes de résidence pour les enfants scolarisés à Cosnac tiennent compte exclusivement des frais de fonctionnement auxquels il y a lieu d'ajouter les charges de personnel. Pour l'année 2016-2017, cette participation s'élève à :

- 1 725 € par enfant en maternelle.
- 430,57 € par enfant en élémentaire.

> *Voté à l'unanimité*

• **Décision modificative N°1 - Augmentation de crédits en recettes suite à l'attribution de subvention du Département et augmentation de crédits en dépenses pour travaux de voirie.**

Suite à l'attribution d'une subvention du Département d'un montant de 10 000 € dans le cadre du programme de voirie pour l'année 2017, il est nécessaire d'ajuster les crédits budgétaires.

> *Voté à l'unanimité*

• **Défense incendie - Programme 2017 - Demande de subvention.**

Pour faire suite au programme de défense incendie issue de l'étude réalisée en 2015, l'installation des 4 dernières bouches à incendie est programmée pour 2017 (Freysinges, Les Jarriges, Le Paysse et Lachaud). La réalisation de ces travaux s'élève à 12 300 €. Le Conseil Municipal sollicite le Département pour une subvention de 3 075 €.

> *Voté à l'unanimité*

• **Engagement dans la démarche « Zéro Pesticide » - Demande de subvention.**

La loi du 17 août 2015 interdit depuis le 1^{er} janvier 2017 d'utiliser des produits phytosanitaires. Pour répondre à la charte inscrite en Limousin dont le but est « zéro pesticides dans les villes et villages d'ici 2018, une subvention de l'Agence de l'eau « Adour Garonne » est mobilisable. La commune souhaite s'inscrire dans la démarche et sollicite toute aide financière mobilisable afin de supprimer l'usage des pesticides sur la commune.

> *Voté à l'unanimité*

• **Espace municipal A. Teyssandier : Tarifs des camps d'été 2017.**

> *Voté à l'unanimité*

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

• **Adhésion à un groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et /ou d'électricité et de services en matière d'efficacité énergétique.**

La FDEE 19 a sollicité la commune de Cosnac afin d'intégrer un groupement de commandes pour l'électricité et le gaz. Au regard de ses propres besoins, la commune a un intérêt à adhérer à ce groupement. Il est précisé qu'à l'occasion du lancement de chaque marché d'achat de gaz naturel et/ou d'électricité, la commune devra systématiquement confirmer ou non sa participation.

> *Voté à l'unanimité*

• **Recrutement d'emplois saisonniers.**

Durant la période estivale, il convient de prévoir le recrutement de 2 agents saisonniers pour les services techniques et afin de compléter la délibération de décembre 2016, 6 agents saisonniers dans la filière animation.

> *Voté à l'unanimité*

• **Recrutement d'un agent pour accroissement temporaire d'activité.**

Un agent de la cantine faisant valoir ses droits à la retraite, il convient de recruter une personne, dans un premier temps en tant que contractuelle.

> *Voté à l'unanimité*

• **Enquête publique MÉCABRIVE Industries.**

La société MÉCABRIVE Industries envisage la création d'une nouvelle ligne de traitement de surface à Brive, au titre du code de l'environnement, une enquête publique doit être effectuée. Du fait de sa proximité, la commune de Cosnac est concernée et doit à ce titre émettre son avis concernant ce projet.

> *Voté à la majorité - 1 abstention*

• **Modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme. Mise à disposition du public et définition des modalités de concertation.**

Afin de prendre en compte l'article 80 de la Loi n° 2015-990, dite Loi Macron, il convient

d'effectuer une modification simplifiée du PLU. Cette modification permettra UNIQUEMENT, dans l'attente de la révision générale, que dans les zones agricoles (A) ou naturelles (N), les constructions existantes à usage d'habitation puissent faire l'objet d'extension ou d'annexes et d'intégrer le dispositif relatif au changement de destination pour les bâtiments identifiés en zone A et N.

> *Voté à l'unanimité*

> 8 JUILLET 2017

FINANCES

• **Admission en non-valeur 2017.**

Monsieur le Trésorier demande la mise en non-valeur de deux recouvrements impossibles à obtenir.

> *Voté à l'unanimité*

• **Décision modificative n°2 - Augmentation de crédits en recette suite à attribution de subvention du Conseil Départemental et augmentation de crédits en dépenses pour travaux de voirie.**

Suite à l'obtention d'une subvention du Conseil Départemental pour l'agrandissement du cimetière, il convient de réajuster le budget.

> *Voté à l'unanimité*

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

• **Avis sur l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelle et élémentaire.**

Les conseils d'écoles maternelle et élémentaire ayant rendu des avis favorables à une demande de dérogation pour l'organisation de la semaine scolaire sur la base de 8 demi-journées d'enseignements (lundi, mardi, jeudi et vendredi) et le mercredi matin pour les TAP ou ALSH, le conseil municipal doit également émettre son avis afin d'obtenir cette dérogation.

> *Voté à la majorité - 2 abstentions*

Corinne FERLAND et Colette COSTE
Adjointes

> SERVICES TECHNIQUES

ÉQUIPEMENT.

La municipalité a renouvelé sa pelleteuse par une mini pelle un peu particulière, car sa flèche est équipée d'une articulation supplémentaire lui permettant de trouver le bon angle au godet. Cette amélioration technique récente sur mini pelle facilite le nivellement, le dérasement d'accotement, le nettoyage de fossé. Cette machine d'occasion est très récente et va nous apporter plus de fiabilité de fonctionnement.

Travaux sur la voirie.

Cette année le programme de l'entretien de la voirie communale est bien avancé. Nous avons revêtu la route de la Vedrenne Basse, Lunard (l'impasse), route de Maranzat, impasse des Myosotis, impasse du Pont de Pierre. Réparation partielle ou Point-à-temps, lotissement des Pins, Avenue d'Ayras et rue des Challins. Certains riverains d'Ayras ou de la rue des Challins ont pu voir du matériel d'une technologie nouvelle avec **un bras robotisé à l'arrière du camion (système GREMAIR)** qui permet de réparer les trous ou pelade avec des cailloux enrobés et projetés après nettoyage à l'air comprimé. Cette mise en œuvre est expérimentale pour notre voirie

et pourra se développer si l'application donne satisfaction.

Le fauchage des accotements et talus est terminé. Le deuxième semestre verra d'autres réalisations.

Étude technique sur voirie.

- Aire de retournement de Puy Delly : Après la consultation des riverains, le piquetage a été réalisé, la levée sur plan par un géomètre est en cours, premier coup de pelle avant la fin de l'année.

- Aménagement de sécurité de la route du Saule : Cette phase de réflexion fait partie du déroulement classique de la réfection de ce tronçon depuis la croix de Marlophe jusqu'à la limite de Malemort, soit près de 2 km.

Point sur les chantiers du service technique.

Hormis les petits, mais nombreux travaux d'entretiens courants, nous avons bien avancé et/ou terminé sur divers domaines :

ACCESSIBILITÉ.

- Local jeunes et local foot au City stade.
- Salle Louis Juvet et la bibliothèque.
- Terrain de pétanque.

TERRAIN DE SPORT.

- Les courts de tennis (rebouchage des fissures).
- Le stade honneur (sablage, décompactage, remplacement des filets).
- Aménagement du local chasse.

ÉCOLE.

- Divers travaux et installation d'une alarme.

SALLE POLYVALENTE.

- Cette salle est en cours de réhabilitation partielle et de mise aux normes pour personnes à mobilité réduite. Attention de bien se renseigner à la mairie avant d'en projeter son utilisation.

André LAFFAIRE
Adjoint



IMPASSÉ DES MYOSOTIS AVANT





LA VEDRENNE BASSE AVANT



ET APRÈS LES TRAVAUX



GREMAIR



ROUTE DE MONTPLAISIR



LUNARD AVANT



ET APRÈS LES TRAVAUX



> LA RENTRÉE SCOLAIRE

La rentrée scolaire 2017 a été différente des précédentes car la durée de la semaine d'école des enfants a été modifiée.

En effet, suite à un décret de juin 2017, l'État a donné la possibilité aux communes qui le souhaitent de rassembler les 3 heures de TAP (temps activités périscolaires) sur une même demi-journée ou le mercredi matin. Les deux conseils d'école et la municipalité ont émis le souhait de passer à la semaine des 4 jours dès la rentrée 2017.

L'inspecteur d'Académie a donné son accord début juillet. De ce fait, lors des 15 premiers jours de juillet, tout a été organisé pour que la rentrée soit réussie (informations aux familles, emploi du temps du personnel, contact avec les équipes enseignantes...). Désormais, les enfants auront école les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h00 jusqu'à 16h30.

Déjà la rentrée scolaire ! Les mois et les

années passent trop vite. C'est ce que c'est sûrement dit Christian Bourges, directeur de l'école élémentaire de Cosnac qui a cessé ses fonctions en juin 2017. Il a œuvré en tant qu'enseignant et directeur pendant de très nombreuses années sur notre école. Au nom de tous les petits Cosnacois qui ont bénéficié de ses enseignements ainsi que des membres du Conseil Municipal, nous lui souhaitons une très belle retraite. Mais, ne nous inquiétons pas, nous le verrons certainement flâner sur nos chemins de Cosnac. Nous en profitons pour saluer la venue de Mme Magnaval Marine qui va le remplacer en tant que professeur des écoles et directrice. Nous lui souhaitons une bonne rentrée ainsi qu'à tous les membres de l'équipe complète du groupe scolaire de Cosnac. Nous saluons également, à travers cet article, M. Bosche Henri, enseignant qui a pris aussi sa retraite en juin 2017. Il a enseigné 6 ans sur l'école élémentaire et nous le remercions encore pour l'organisation

de classes de découvertes, ces dernières années.

Malheureusement, sur une décision de l'inspection académique une classe a été fermée à l'école élémentaire. À la rentrée 2017, il y aura donc 4 classes en école maternelle et 7 en élémentaire. Je réitère une nouvelle fois un message aux Cosnacois ayant des enfants en âge de fréquenter notre école de **les inscrire prioritairement à Cosnac** afin d'éviter une nouvelle fermeture de classe pour les années à venir. Il en va de la sauvegarde de nos classes et de notre école.

Pour cette rentrée scolaire, le lundi 4 septembre 79 élèves en maternelle et 166 en élémentaire ont franchi le seuil de notre groupe scolaire. Nous leur souhaitons une belle et bonne année scolaire.

Karine MARTIN

Adjointe aux Affaires scolaires

> GRAND MÉNAGE DANS L'ÉCOLE

Comme tous les ans, un grand nettoyage « d'été » a eu lieu dans notre école : surtout un grand ménage. Comme nous vous en avons parlé lors d'un bulletin précédent, la municipalité avait pris contact avec une association qui avait pour but de récupérer des stylos usagés (rappel : cette association œuvre pour recueillir des fonds pour aider les malades atteints de la fibromatose). Depuis février 2017, des boîtes réalisées par les enfants du centre de loisirs ont été réparties dans toutes les classes de l'école élémentaire et la garderie. La première collecte a eu lieu cet été, environ 7 kilos de stylos usagés ont été récupérés.

M. Durand, un représentant de cette association, est venu en mairie récupérer cette collecte. Nous sommes heureux d'aider cette association à notre manière. De plus, ce geste s'inclut dans notre programme d'agenda 21. À travers cet article, nous voulons signaler à tous les Cosnacois, la possibilité de déposer leurs stylos usagés dans une boîte au niveau de l'accueil de la mairie. Il vaut mieux recycler que jeter (à méditer).

Dans le même registre, de très nombreux et anciens manuels scolaires, stockés depuis très longtemps dans les locaux de l'école, ont été remis à 3 associations. À

travers cet article, nous souhaitons remercier ces associations ainsi que leurs interlocuteurs :

- Mme Bijou pour l'association « Sakal Malemort »
- M. Verlhac pour l'association « TOGO 19 »
- M. Laurent SOUTENET pour l'association « Banque francophone du livre »

Nous sommes très satisfaits de savoir que tous ces manuels vont connaître une deuxième vie et surtout permettre un meilleur apprentissage à des enfants résidant dans des pays ou régions en difficultés.

Karine MARTIN

1^{ère} Adjointe

> RESTAURANT SCOLAIRE

Du nouveau au restaurant scolaire : Martine Genevrière a fait valoir ses droits à la retraite. Elle a quitté son poste fin juin 2017. Nous lui souhaitons une belle retraite et de bien en profiter après avoir cuisiné pendant de nombreuses années pour nos enfants.

Suite à ce départ, l'équipe a été réorganisée : Denis Gourdain, son collègue, l'a remplacée en tant que responsable de cuisine. Il est depuis juillet, épaulé par une nouvelle collègue, Manon Cappes à laquelle nous souhaitons la bienvenue.

Le nouveau responsable s'est déjà mis au travail pour apporter des changements dans la cuisine. Des nouveautés sont déjà apparues

dans les assiettes de nos petits vacanciers puis de nos écoliers. Nous allons également travailler pour augmenter notre pourcentage dans notre collaboration avec des producteurs locaux et en liaison avec la Chambre d'Agriculture. Nous voulons utiliser au mieux notre matériel afin d'apporter des améliorations et aussi une meilleure maîtrise budgétaire. D'autres idées « mijotent » encore... Nous comptons sur notre nouvelle équipe pour surprendre les enfants et réapprendre à certains, le goût et le plaisir de bien manger.

Karine MARTIN
1^{ère} Adjointe

> ZÉRO PESTICIDE

L'eau est un élément indispensable à la vie de tout être vivant (animaux, végétaux, microorganismes).

La potabilité de l'eau est la conséquence d'un mécanisme complexe d'épuration visant à limiter les composés physiques, chimiques et microbiologiques néfastes aux êtres humains. Parmi les composés chimiques certains sont naturels d'autres sont synthétisés comme les pesticides.

À l'exception de quelques rares cas (milieu médical), les pesticides sont des composés extrêmement difficiles à éliminer par traitement d'eau.

Les pesticides expriment leur toxicité sous différentes formes (irritant, nocif, corrosif, mutagène, cancérigène et même toxique pour la reproduction). Les risques pour l'être humain sont proportionnels à la nature de la molécule employée, la fréquence d'exposition, la concentration du produit, la capacité de détoxification par l'organisme. En effet, faute de pouvoir éliminer le composé toxique, un phénomène d'accumulation dans les tissus s'organise conduisant à plus ou moins long terme à l'expression

de la toxicité dite chronique.

L'usage constant de ces produits dans l'environnement constitue un risque de pollution de l'eau.

La suppression de l'usage des pesticides apparaît donc comme la meilleure solution.

Aussi vos élus, sensibles aux risques existants, tant pour le consommateur d'eau que nous sommes que pour le personnel technique exposé lors des dispersions de pesticides, ont souhaité engager la commune de Cosnac dans une démarche volontaire « Zéro pesticide ».

Une décision prise à l'unanimité en Conseil Municipal de juin permet d'initier la démarche constituée de plusieurs étapes.

- Un audit réalisé par un organisme indépendant « FREDON » visant à recenser les produits phytosanitaires utilisés.
- Un recensement du matériel de substitution, nécessaire pour mener à bien un traitement mécanique et non chimique ainsi que l'achat de ce matériel.
- Une communication efficace.

À l'issue de cette démarche, une gestion

différenciée est proposée et plusieurs formules de résolution (permis de végétaliser, fleurissement, cailloux décoratifs, paillage, plante couvre-sol, balayage...) peuvent être mises en œuvre.

La démarche d'audit et l'achat de matériel sont subventionnés à raison de 70% par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Si comme nous vous êtes sensibles à ce problème, faites l'inventaire de vos produits chimiques et supprimez au maximum ceux comportant l'un de ces trois logos sinon réduisez leur utilisation. Les produits à éliminer doivent être confiés à une déchèterie.



Cancérigène, mutagène toxique pour la reproduction



Danger pour le milieu aquatique



Toxicité aiguë

Michel FALZON
Adjoint

> RÉVISION GÉNÉRALE DU P.L.U

Le Conseil Municipal ayant validé le lancement de la révision générale du PLU, la commission urbanisme travaille à l'élaboration du cahier des charges pour le choix du bureau d'études qui devra suivre ce dossier.

Une communication sera faite à l'issue de chaque étape afin de vous informer de l'avancement de cette révision générale.

Guillaume PELISSIER
Adjoint en charge de l'Urbanisme

> AGRANDISSEMENT DU CIMETIÈRE

L'enquête publique s'est déroulée du 24 avril au 3 mai 2017. Le dossier ainsi que les observations du commissaire enquêteur ont été transmis pour avis au Conseil Départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST). L'agrandissement devrait être finalisé courant 2018.

Guillaume PELISSIER
Adjoint en charge de l'Urbanisme

> POINT SUR L'AUDIT DU CENTRE MUNICIPAL ADRIEN TEYSSANDIER

Suite à l'audit mené sur le Centre Municipal Adrien Teyssandier en 2016 et afin d'écrire le nouveau projet social avec la Caisse d'Allocations Familiales, de nombreuses réunions de travail ont eu lieu.

Le Centre Municipal Adrien Teyssandier doit amorcer un virage pour perdurer. Il doit se tourner de plus en plus vers les forces vives de notre commune. Un diagnostic partagé, amorcé en 2017, permet-

tra d'avoir une meilleure analyse du territoire. Il doit :

- Identifier les points forts et les points faibles.
 - Engager une dynamique sur la commune grâce à la mobilisation des différents acteurs/habitants, bénévoles, associations, institutions, élus ; etc.
- Tout ceci se traduira par :
- La valorisation et le soutien aux initiatives portées par des Cosnacais.

- Le travail de proximité.
 - Les temps de concertation et d'élaboration des projets.
 - Le développement de partenariat.
 - Une meilleure « identification » sur le territoire de l'Agglo de Brive.
- Surtout, n'hésitez pas à pousser les portes du Centre Municipal Adrien Teyssandier pour rencontrer les membres de l'équipe.

Karine MARTIN
1^{ère} adjointe

> CENTRE MUNICIPAL ADRIEN TEYSSANDIER

Le centre municipal A. TEYSSANDIER de Cosnac est un lieu pour tous les âges et toutes les conditions sociales.

Les locaux du Centre municipal A. TEYSSANDIER (administratif et certaines animations) sont situés 35 rue du 19 mars 1962 à côté de la salle polyvalente.

Ouverture de l'accueil au public :

Lundi / mardi / jeudi : de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h30

Mercredi / vendredi : de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

QUE TROUVE-T-ON AU CENTRE MUNICIPAL A. TEYSSANDIER ?

1. Des animations pour les enfants et les jeunes

• **L'atelier éveil et contes** : Activités et temps d'échanges destinés aux enfants de moins de 3 ans accompagnés de leurs parents, grands-parents ou assistante maternelle. Tous les lundis scolaires, de 9h45 à 11h15, 2 animatrices diplômées proposent aux enfants du chant, de la motricité, des activités manuelles... et partagent avec les adultes un moment convivial autour d'un café, thé.

• **L'anglais ludique** : Apprentissage ludique de l'anglais pour les enfants de 5 à 10 ans dispensé par une intervenante diplômée. Les jeudis scolaires de 16h45 à 17h45 (pour les plus petits), de 17h45 à 18h45 (pour les plus grands).

• **L'accueil de loisirs** : Pendant les mercredis scolaires et les périodes de vacances, l'équipe d'animation propose aux enfants et aux jeunes de 3 à 17 ans de pratiquer des activités de loisirs, culturelles, sportives... Lors de certaines vacances, les enfants de 8 à 10 ans et jeunes de 11 à 17 ans ont la possibilité de partir en camp de 5 jours/4 nuits pour

découvrir de nouvelles activités, régions... Quant aux enfants de 3 à 5 ans, ils peuvent bénéficier de 1 à 2 nuits de camping.

• **Le théâtre ados** : Pour les collégiens et les lycéens. Initiation à l'art théâtral encadrée par une intervenante spécialisée. Les lundis scolaires, les jeunes apprennent à s'exprimer, bouger, s'écouter. Au fil des séances, ils gagnent en confiance en eux et se préparent pour la représentation annuelle.

2. Des animations pour les familles

• **Les sorties en famille** : Proposition de sorties pour toute la famille (sortie raquettes, sortie nature, sortie culturelle, etc.). Ces moments permettent aux familles de se rencontrer, d'échanger et de créer du lien.

• **Loisirs partagés** : Le référent familles propose des temps d'animations destinés aux parents avec leurs enfants, ou aux grands-parents avec leurs petits-enfants. C'est l'occasion pour les familles de partager un moment convivial (jeux en bois, loisirs créatifs...).

• **Bibliothèque** : Prêt gratuit de livres, CD, DVD. Mise en place d'animations pour petits et grands, expositions, portage de livres à domicile. Horaires d'ouverture : mardi de 16h30 à 18h30, mercredi de 14h à 18h et samedi de 10h à 12h.

• **Jardin partagé** : Mise à disposition de parcelles de terrain pour cultiver fruits, légumes ou fleurs. Le jardin se trouve derrière la salle polyvalente et est accessible aux Cosnacais ne possédant pas de terrain cultivable. Cet espace favorise les échanges de savoirs et les rencontres.

3. Des animations adultes ou tout public

• **ATELIERS HEBDOMADAIRES** :

Couture : Partage de savoirs autour du tricot, patchwork, point de croix... Atelier animé

par une bénévole les vendredis de 14h à 17h.

Zumba : Se dépenser, bouger en musique. Cours dispensés par une intervenante spécialisée, mardi de 19h à 20h. Activité destinée aux adultes et jeunes à partir de 14 ans (certificat médical indispensable).

Dessin : Apprentissage ou perfectionnement dans les différentes techniques de peinture ou dessin. Atelier animé par une intervenante spécialisée, les mardis scolaires de 16h45 à 19h45.

Pause-café : Détente et convivialité autour d'un café, thé... Moment permettant de faire une pause, de faire des connaissances, d'échanger, de monter des projets... Le mardi de 9h à 11h.

• **ATELIERS MENSUELS** :

Cuisine : Tous à vos tabliers, débutants ou confirmés, venez échanger, transmettre et déguster. Atelier animé par un bénévole 1 samedi par mois de 9h à 14h.

• **ATELIERS PONCTUELS** :

Bien-être : Prendre un temps pour soi... Autour d'ateliers créatifs, d'ateliers autour de l'esthétique... Samedi de 14h à 16h.

4. Un accueil : une équipe dynamique prête à répondre à toutes vos questions et à vous accompagner dans vos projets.

5. Une structure qui participe aux projets de développement social et d'animation locale.

• **Accueil de la permanence de la mission locale** le 1^{er} lundi de chaque mois.

• **Accueil une fois par mois des ateliers d'éveil et de socialisation** organisés par le relais itinérant de l'Agglo de Brive à destination des parents avec leur jeune enfant.

> RENCONTRE DES ENFANTS DU CATÉCHISME ET JEUNES DE L'AUMÔNERIE

Les enfants du catéchisme sont accueillis pendant l'année scolaire dès l'âge de 8 ans par des catéchistes qui sont aidés des parents.

Ce temps de rencontre en équipe permet aux enfants d'exprimer leurs questions, de découvrir Jésus, la vie de l'Église, de chanter, mimer, de s'ouvrir aux autres au travers des diverses activités de solidarité, par exemple pour Noël (opération jouets, cartes pour les personnes âgées...), Rameaux et Pâques (vente de gâteaux, opération collecte de bouchons...) et des visites culturelles, sportives (Aubazine, moulin de Niel, Rocamadour, Lourdes, Conques, concert du groupe Hopen, pélé VTT ...).

Les rencontres :

- Enfants en classe de CE2 (ou nés en 2009), le mardi une semaine sur deux.
- Enfants de CM1-CM2 (ou nés en 2007/2008), le mardi à la sortie de l'école à 16h30



Pour les enfants à l'école primaire, nous allons les chercher après le temps scolaire.

- Jeunes de 6^{ème} (ou nés en 2006), le mercredi de 16h à 17h15.

Pour tous, la 1^{ère} rencontre a lieu dès la rentrée scolaire.

Pour tout renseignement et inscription, contacter :

Mme Joëlle Barret au 06 09 83 09 05 ou
Mme Valérie Duvert (CE2 - débutants) au
06 10 67 34 94.

Vie des Associations

> DE RETOUR À COSNAC

Le Club des Aînés « La Rose des Vents » en partenariat avec la mairie recevra le samedi 18 novembre 2017 à 17 heures, en l'église de Cosnac, la chorale : LES GORGES DE LA HAUTE-DORDOGNE.

Nous espérons vous y retrouver. Entrée gratuite.



> JECLAT – GYM – JUDO - TAEKWONDO

Une nouvelle saison débute et le JECLAT s'active pour vous proposer de nouvelles animations.

L'effectif de la saison qui vient de s'achever est encore en légère progression. Nous passons de 145 à 155 adhérents et restons sur une pente ascendante depuis 2013. Cette hausse est liée à l'augmentation de l'effectif de la section gymnastique adultes et enfants alors que l'effectif judo reste stable. Nos animatrices « Gym » diplômées et animateur Judo Brevet d'État ont su, par la qualité de leur prestation, attirer et conserver leurs pratiquants.

Cependant pour évoluer, sans vouloir atteindre un nombre exagéré d'adhérents, le club se doit de répondre aux attentes des Cosnacois et habitants des communes environnantes. Aussi nous souhaitons cibler deux nouvelles tranches d'âge et nous vous proposons :

- Un cours « gymnastique énergie » tranche d'âge 25-45 ans (à titre indicatif). Le cours « adultes » du lundi soir est transféré au mardi soir, même horaire.
- Un cours de Taekwondo (art martial pieds/poings) tranche d'âge adolescent/adulte.

JOURS ET HORAIRES DES COURS 2017-2018

- **Gymnastique énergie** : Le lundi de 19h45 à 20h45



- **Gymnastique « adultes »** : Le mardi et jeudi soir de 19h45 à 20h45.

- **Gymnastique douce** : Le mardi après-midi de 14h30 à 15h30. Le jeudi matin de 10h00 à 11h00 gymnastique « spécifique seniors ». Le lundi matin de 10h30 à 11h30 atelier équilibre.

- **Gymnastique « enfants »** : Le mardi de 18h à 19h cours enfants « moyennes ». Le Jeudi 17h30 à 18h30 cours enfants 3 à 5 ans mini.

- **Judo** : Le mercredi 18h00 à 19h30 pour

les 8 ans et plus. Le vendredi 18h00 à 19h00 « éveil judo de 4 à 6 ans ». Le vendredi 19h00 à 20h00 « école de judo 6 à 8 ans ».

- **Taekwondo** : Le mercredi 19h45 à 21h15.

Pour contacter les dirigeants du club :

- Pour nous écrire : jeclat@hotmail.fr
- Site d'accueil et de renseignements : <http://judo-gym-cosnac.fr>
- Téléphone : 05.55.25.43.70 (GYM) - 05.55.74.68.22 (JUDO).



> **CLUB DE DANSE DE COSNAC**



Le Club de Danse de Cosnac a repris ses activités le lundi 4 septembre 2017.

Que vous soyez jeune ou moins jeune, seul(e) ou en couple, nous vous invitons à venir à Cosnac, découvrir les plaisirs de la danse dans une ambiance de convivialité et en toute simplicité.

Vous disposez de deux cours gratuits pour faire connaissance avec notre association, qui depuis plus de vingt ans déjà, propose d'accueillir dans ses cours, les habitants de Cosnac et des environs, pour y apprendre à danser :

COURS HEBDOMADAIRES PROPOSÉS :

Dances de Salon : Valse, Tango, Pasodoble, ChaChaCha, Rock'n'Roll, Salsa, Rumba etc.

- Débutants : Lundi de 20h à 21h.
- Intermédiaires : Mardi de 20h à 21h.
- Avancés : Mardi de 21h15 à 22h15.

Les Dances Récréatives et de Loisir :
Jeudi soir de 20h à 21h.

- **Le Tango Argentin :** Samedi de 9h à 12h.
- Le dimanche 24 septembre 2017, le Club de Danse de Cosnac était présent à Brive dans

la salle des Trois Provinces au sein du Forum des Associations.

Notre Assemblée Générale annuelle a eu lieu le vendredi 15 septembre 2017.

Ordre du jour : Rapport moral, rapport d'activités et rapport financier, Renouvellement du bureau par tiers et élection du nouveau bureau.

Renseignements : 05.55.23.77.89 et 06.10.83.72.75.

> **QUESTION POUR UN CHAMPION**

Le samedi 11 novembre prochain, le Club Questions pour un Champion de Cosnac renouvellera son tournoi annuel dans sa 14^{ème} édition.

Il se déroulera exceptionnellement dans les locaux de la garderie du Groupe Scolaire de Cosnac.

Ce tournoi est ouvert à tous. Les inscriptions auront lieu à partir de 8h30 moyennant un coût de 7€ et, pour ceux qui le souhaitent, 17€ pour le repas de midi.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter Pierre BERTHÉOL au 06 32 63 96 20 ou Daniel LAURENT au 06 81 30 04 47.

En attendant, vous pouvez venir tester vos connaissances le mardi à partir de 14h et le vendredi 17h30 à la bibliothèque de Cosnac et le mardi à partir de 17h30 au CCS de Tulle.

Pierre Berthéol

En bref...



SOCIÉTÉ DE CHASSE COMMUNALE DE COSNAC

Avec l'arrivée de l'automne une nouvelle saison de chasse débute. Une cinquantaine de chasseurs vont reprendre leur loisir préféré.

La saison dernière s'est terminée par le traditionnel repas du sanglier cuit au four à bois. Une centaine de convives ont participé à ce repas dans une très bonne ambiance.

La période estivale a permis de réguler une vingtaine de renards pour le bien-être des poulaillers amateurs de la commune.

Bonne saison cynégétique à tous les amateurs de notre belle nature.

**Pour nous rejoindre :
Tél. 06 20 30 37 94.**

> COMITÉ DES FÊTES

Favorisée par un temps clément, la Fête votive a connu un franc succès. Certes, on aurait souhaité quelques degrés de plus le samedi soir. Mais le feu d'artifice et l'animation musicale ont été appréciés par un public conquis.

Le dimanche, ce fut la foule tout au long de la journée pour le vide-greniers, autour de l'apéritif offert par la Municipalité, et pour le spectacle des échassiers landais Lous Comes de Boy qui ont enchanté grands et petits avec leurs danses enlevées.

La tradition a été respectée une année de plus. Le Comité des Fêtes prépare d'ores et déjà le réveillon et lance un appel aux bonnes volontés pour la future assemblée générale qui appellera un renouvellement.



> ECOLE V.T.T. DE COSNAC

L'École de VTT a repris ses activités dès le 13 septembre avec 12 enfants et 3 animateurs.

Le 15 septembre, l'assemblée générale a eu lieu à la salle de l'association. Le 18 novembre, les passionnés de loto se retrouveront dès 20 heures pour le second loto de l'association.

Tous les dimanches matin, des sorties sont organisées. Le rendez vous est fixé à partir de 08h30 au local du VTT. Les randonnées sont sur des distances de 25 à 50 km suivant l'aptitude des participants. Cette année des sorties en VTT électriques sont prévues, prendre contact avec Christian Laumond, le président de l'association.

Possibilité de prendre des licences au club et les nouveaux vététistes seront les bienvenus.

Pour toutes informations : Portable 06.88.04.07.87 ou site internet : <http://acc-cosnac.clubeo.com>



L'Histoire de nos villages

ÉPISODE 11

LE GAUCHER, GRAULIÈRE, VÈGE, CHAMPAGNAC

LE GAUCHER.

LE GAUCHER (avec un « r » ou un « t ») apparaît dès le 20 mars 1333, quand Eysseline de Cosnac cède une rente « sur le vilaige et tènement de Las Martres ». Las Martres ? Oui. Car un acte de 1543 cite le village « du Gauchet appelé autrement Las Martras ». Las Martras désignait autrefois un cimetière et fait référence au « martirium » latin, sépulture des martyrs et par extension cimetière commun situé en dehors des villes. Y en avait-il un ici ? C'est probable. Comment Las Martras est-il devenu Gaucher ? Mystère.

De 1625 à 1643 on y relève 37 baptêmes, dont 11 Gauchet (quelle surprise !), 6 Saule, 5 Bessac, 3 Conche, 3 Manzac, 3 Thomas, 1 Simonnet. En 1823, autour du four communal du Gaucher on trouve 7 maisons. Trois appartiennent à des habitants du lieu : Cessac et Taurisson, une à Malès de Brive et 3 à Mialet avoué de Beaulieu.

En 1906, on y dénombre 4 maisons et 22 habitants. Tous les chefs de famille sont métayers : Vaujour, Ségurel, Cornil et Borderie.

GRAULIÈRE.

GRAULIÈRE touche Brive. En 1334, Raymond de Cosnac achète les droits sur « une terre située en la paroisse de Cosnac près le mas et village de Graulière... ». À l'origine du nom, probablement « la graula » : corbeau ou corneille en occitan.

En 1823, Graulière était répartie entre Graulières Haut : une maison appartenant à Jean-Baptiste Lacoste (celui-là même qui possédait le Moulin de Coste) et Graulières Bas où se trouvaient deux maisons à Jugie et Faurie. En 1906, deux propriétaires (les Chastanet et les Lescure) et un métayer (Pascal) occupent les 3 maisons de Graulière.

VÈGE.

VÈGE, voisin du Gaucher, fut longtemps propriété des De Cosnac qui y possédaient la seule maison existant en 1823. Elle était côté Sud du « chemin de Meyssac à Brive » en venant de la Croix de Marlophe. En 1906, comme en 1911 les Valade sont métayers à Vège.

CHAMPAGNAC.

CHAMPAGNAC, à l'est du bourg domine la vallée du Pian. Écrit aussi Champanhac, Champagnac, Champagnat ou Champaigna. Son ancienneté est attestée par une citation dans le cartulaire de l'Abbaye de Tulle datant de juillet 934 ou 935 : « Ego Vido pro anima mea et patris mei Oldorici et matris meae Aldiardi, dono unum capmansum in vicaria Brivensi et in villa de Campaniac... » De ce fait, Champagnac apparaît comme le plus ancien village de Cosnac par ordre d'apparition dans les archives écrites. C'était il y a 1082 ans !

En 1823, Champagnac regroupe 9 maisons. Deux à Verlhac, une à Coustou, deux à Deshayes, deux à Lajoinie, une à Antoine Pellicier, et une à Malès de Brive.

En 1906, on y recense 8 maisons et 38 habitants. Sept chefs de famille sont propriétaires exploitants : Pelissier, Lacoste, Saule, Laumond, Morel, Monteil et Deshayes. Conche est journalier.

L'ancien village de CONCHE n'est plus habité depuis longtemps.

Dominique LESTANI

Prochain épisode : La Vedrenne, Freyssinge, Le Pradel.

LISTE COMPLÉMENTAIRE DES ARTISANS ET COMMERÇANTS

Vous êtes commerçant ou artisan résidant à Cosnac. Vous exercez votre activité sur Cosnac ou sur les territoires de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive. Communiquez vos coordonnées au secrétariat de la mairie ou à Colette COSTE, adjointe au Maire, chargée de la communication, elles paraîtront dans notre prochain bulletin.

> ÉTAT CIVIL

ILS SONT ARRIVÉS



06/04/2017 : Marie-Eléonore de Sybille ROMET et Jean-Philippe GODART
 08/04/2017 : Nathan de Carine BOUILLON et Aurélien MAGIMEL
 19/04/2017 : Elyas de Hadda SLIMANE et de Beredja MECHEKHAR
 02/05/2017 : Timaël de Virginie MAYS et de Christophe PICAL
 18/06/2017 : Thibaut de Séverine KIENTZY et de Georges CHASSAGNE
 23/06/2017 : Noelia de Christelle LAFABRÈGUE et de Mouhamadou SAMB
 27/06/2017 : Anaëlle de Marie SAULE et Louis SAUTRON
 28/07/2017 : Lohane de Laëtitia MATOS et Quentin FAVARD

ILS NOUS ONT QUITTÉS



13/04/2017 : Christiane TAUZIAT, née MONTAGNE
 14/04/2017 : Adrienne BOULE, née GAUCHER
 18/04/2017 : Claude SAUVINIAT
 28/04/2017 : Jeanne HOSPITAL, née GENESTE
 05/05/2017 : Léon VALADE
 25/05/2017 : Bernadette GEORGES, née REYREAU
 29/05/2017 : Joëlle LAURENT, née BRUNIE
 08/06/2017 : Adrienne BOUCHARD, née BROCH
 09/06/2017 : Simonne TRUBERT
 21/06/2017 : Jean DUFOUR
 04/08/2017 : Thi NGUYEN
 17/08/2017 : Andréa BORDAS, née DOUSSEAU

ILS S'AIMENT

06/05/2017 : Delphine LÉLU et Anthony VIVANT
 27/05/2017 : Pascale M'TIMA et gaël BRESSY
 24/06/2017 : Noëlle DE OLIVEIRA et Frédéric PAREJA
 26/08/2017 : Cindy BONNEVILLE et Nicolas PETIT



FOIRE DU LIVRE DE BRIVE 2017

Retrouvez Karine SAUVARIE, romancière cosnacoise, à la Foire du Livre de Brive, les 10, 11 et 12 novembre 2017.